le cnam
Enjmin

École nationale du jeu et des médiasinteractifs numériques

Osez l'apprentissage avec le Cnam-Enjmin !

/**/ body.fiche .contenu .toolbox ul li::before, body.consultation .contenu-fiche ul li::before, body.consultation .element_deco ul li::before, body.consultation .encadre-contenu__liste ul li::before, #encadres .toolbox ul li::before, body.consultation .encadre_auto_liste ul li::before, body.consultation .encadre_contenu ul li::before, .popupAide ul li::before, .contenu-fiche__element-valeur ul li::before{ content:"\e904"; } /*/

2 formations en contrat d'apprentissage au Cnam-Enjmin

Vous pouvez recruter un ou une jeune qui prépare l'une de ces 2 formations :

- Licence informatique jeux vidéo
- Ingénieur · ingénieure informatique et multimédia

Des avantages financiers significatifs pour optimiser vos coûts de recrutement

- Aides financières à l’embauche
- Exonération de charges sociales
- Crédit d’impôt
- Réduction de la taxe d’apprentissage

Le plan de soutien du gouvernement à l'alternance reconduit en 2023

Une nouvelle aide au recrutement d'alternant·e est attribuée à toutes les entreprises pour l'année 2023.

Pour encourager et inciter les entreprises à continuer à recruter des salarié·e·s en contrat d'alternance, le gouvernement verse une aide financière de **6 000 €** pour tout contrat signé **entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023**.

Les avantages de l'apprentissage

Vous bénéficiez d'une ressource humaine supplémentaire pour soutenir ou développer vos projets

Au terme de la formation, vous avez l'opportunité de poursuivre la collaboration en recrutant un collaborateur ou une collaboratrice 100% opérationnelle

Vous transmettez l'image et les savoir-faire de votre entreprise, en formant jeune ou adulte pour une meilleure employabilité (dans 8 cas sur 10, l'alternance permet d'obtenir un emploi pérenne)

Vous bénéficiez des avantages financiers liés à ce type de contrat de travail

L'apprenti ou l'apprentie vous apporte des connaissances actualisées dans votre métier

Une période d'essai de 45 jours sur le temps en entreprise

À tout moment, le contrat d'apprentissage peut être rompu d'un commun accord et sans frais

Les engagements du Cnam

Vous informer sur les spécificités et les avantages des contrats d'alternance

Vous aider à définir les profils des alternants et des objectifs qui leurs sont assignés

Vous proposer des alternants et alternantes présélectionnées et ayant les prérequis à la formation

Vous assister dans la relation contractuelle tri parties (contrats-types, modification et rupture...)

Former et accompagner les maîtres et maîtresses d'apprentissage

Mettre à votre disposition des outils et tableaux de bord de suivi de la relation tutorale

Gérer l'alternance, la motivation et la résolution des litiges

Mettre à votre disposition un interlocuteur unique, le tuteur académique, pour accompagner la relation avec vos alternantes et alternantes

Votre contact

Le service relation entreprise du Cnam Nouvelle-Aquitaine :

naq_info@lecnam.net
05 57 59 23 00

Tarifs

Pour les alternantes et alternants : dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la formation est gratuite, les frais de formation sont entièrement pris en charge par l'entreprise (via son Opco, opérateur de compétences).

Pour les entreprises : le tarif appliqué par le Cnam correspond le plus souvent au NPEC (Niveau de Prise En Charge) moyen préconisé par France Compétences mais peut parfois contenir un reste à charge pour l'entreprise.

Grille tarifaire

Pour en savoir +

Le portail de l'alternance du Ministère du Travail
Outil de simulation de rémunération